

On trouvera ces documents à la note B, avec un quatrième qui n'est pas mentionné dans la lettre et qui contient une liste des magistrats nommés pour le district Est du Haut-Canada en 1793. Il a déjà été reçu du juge Pringle copie de documents d'une nature similaire. J'ai parlé dans les rapports précédents de la garantie que le dépôt d'originaux ou de copies constituerait pour la conservation de documents dont la perte serait irréparable, et je puis citer un exemple pour faire voir que le risque de perdre des documents d'une extrême importance n'est pas un danger imaginaire, et qu'il n'y a pas que le feu qui soit à craindre. L'été dernier, le bureau avait donné instruction de copier les registres des "Actes de foy et hommage" déposés à Québec. Ces registres contiennent la preuve authentique des concessions de seigneuries et de fiefs nobles, depuis presque l'origine de la colonie française, et quoiqu'il puisse en être compilé des listes, au prix d'un travail ardu, à l'aide de diverses publications—des états officiels soumis à la législature, des documents publiés par la Commission de la tenure seigneuriale, etc.,—cependant ce qu'on pourrait faire de mieux par ce procédé serait encore incomplet.

En recevant les premières copies, je constatai qu'elles commençaient par les registres de 1723. En réponse à mes observations, on me dit qu'ils étaient les plus anciens qu'on eût trouvés, mais sachant qu'il avait existé des registres des concessions royales, datant de 1660 environ, à part les concessions plus anciennes qu'on trouve dans le *Registre des Intendants*, je donnai instruction de faire de nouvelles recherches, et après une correspondance prolongée, je demandai à Mr E. E. Taché, sous-commissaire des terres de la Couronne, de donner à M. Bédard, qui avait été employé dans ces travaux, pleins pouvoirs de faire des recherches jusqu'à la découverte des registres manquants. Ces recherches, je suis heureux de le dire, ont été couronnées de succès pour ce qui est des concessions faites de 1667 à 1674. Les registres en question avaient, il y a bien des années, été soustraits à la garde du département responsable de leur conservation, pour être ajoutés à ceux relatifs aux biens des Jésuites, et avaient été perdus de vue. Ils étaient extrêmement détériorés, couverts de poussière, moisissés, et si fragiles qu'on pouvait à peine y toucher sans les réduire en poussière. Après consultation avec M. Taché, avec Mr. S. E. Dawson, de Montréal, qui se trouvait par hasard à Québec, et avec M. Lemieux, relieur, on prit les moyens de les restaurer. Il a été donné instruction de continuer les recherches pour les registres qui manquent encore.

M. Lemieux a envoyé un rapport sur l'état où étaient ces documents, sur la manière dont il les a restaurés, et la condition dans laquelle ils se trouvent maintenant. Comme ce rapport pourrait être utile à ceux qui possèdent de vieux documents détériorés, je le publie en entier.

RAPPORT DE M. LEMIEUX SUR LES VIEUX REGISTRES.

[Original.]

DESCRIPTION.

Les actes de Foy et Hommage, 1667, nous furent confiés dans un état de vétusté le plus complet.